



Association canadienne-française de l'Alberta

8627, rue Marie-Anne-Gaboury, bureau 303

Edmonton (Alberta) T6C 3N1

Téléphone : (780) 466-1680

Télécopieur : (780) 465-6773

Courriel : acfaprov@acfa.ab.ca

Page Web : www.acfa.ab.ca

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

L'ACFA signe des ententes avec des chefs de file dans quatre différents secteurs

Edmonton, le 11 février 2006 – L'ACFA et quatre organismes, actifs dans la francophonie albertaine, ont signé, aujourd'hui, une entente de collaboration en relation au *Plan de développement global* (PDG) de la société francophone de l'Alberta. Le Regroupement artistique francophone de l'Alberta (RAFA), la Chambre économique de l'Alberta (CÉA), la Fédération du sport francophone de l'Alberta (FSFA) et le Réseau santé albertain sont devenus les quatre premiers chefs de file, reconnus par l'ACFA. Ces groupes deviennent donc les porte-paroles officiels dans leur secteur d'intervention, c'est-à-dire les arts et la culture, l'économie, le sport et les loisirs ainsi que la santé.

L'ACFA est l'organisme responsable de la mise en œuvre du *Plan de développement global*. Ce plan comprend neuf secteurs d'intervention, ciblés par la communauté francophone de l'Alberta. Par la signature des ententes, l'ACFA reconnaît que les chefs de file sont les porte-paroles dans leur secteur d'intervention. Les ententes visent aussi à formaliser le dialogue entre les chefs de file et l'ACFA et à valoriser le travail que fait chacun de ces organismes, déjà très actifs dans leur secteur respectif.

Le président de l'ACFA, Jean Johnson, croit que la communauté francophone de l'Alberta vient de faire un pas de géant dans son développement : « En formalisant ces ententes, on s'assure que la francophonie albertaine avance dans le même sens. L'ACFA est persuadée que les chefs de file feront tout afin d'atteindre les résultats du PDG et comme elle n'a plus à s'occuper de la concertation de ces quatre secteurs, l'ACFA pourra concentrer ses efforts sur les cinq autres. »

La signature des ententes ne signifie pas que l'ACFA se retire des secteurs où des chefs de file ont été ciblés. Dans les ententes, on définit les droits et responsabilités mutuelles des signataires ainsi qu'une structure qui assure que tous les organismes impliqués travaillent ensemble.

C'est la première fois que l'ACFA reconnaît des organismes comme étant porte-parole et responsable, envers la communauté, pour un secteur en entier. En ce sens, la signature des ententes est donc historique. L'ACFA demeure l'organisme responsable des cinq autres secteurs de développement, qui sont : communications et médias, immigration, éducation, patrimoine et histoire ainsi que politique et services gouvernementaux.

-30-

Pour informations : Patrick Henri, directeur des communications
Téléphone : (780) 466-8394
Cellulaire : (780) 722-3970